



SNUipp-FSU 23

Guéret, le 3 janvier 2017

à Madame le Directeur Académique de la Creuse

Objet : notification de négociations préalables au dépôt d'un préavis de grève

Madame le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 28 août 2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève départemental pour le lundi 16 janvier 2017 : la situation du remplacement dans le département ainsi que le recul de la scolarisation précoce, le recul de l'aide aux élèves en difficulté, et l'annulation des formations sont autant de motifs d'inquiétude et d'exaspération de nos collègues à l'approche de la répartition académique des postes qui a été particulièrement défavorable à la Creuse les années précédentes.

Veillez croire, Madame le Directeur Académique, à l'expression de nos sincères salutations.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU23

Julien COLOMBEAU

Fanny TISSANDIER